

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Héva, tenue le mercredi 21 janvier 2026, à compter de 18 h 18 au 740, route St-Paul Nord, à Rivière-Héva.

M. le maire, Yvon Charette, préside la séance.

Étaient aussi présents :

M. Denis Juteau, conseiller, no 1
M. Hugo Blanchette, conseiller, no 2 (via *Microsoft Team*)
Mme Marie-Pier Beaudoin, conseillère, no 3
M. Luc Richard, conseiller, no 4
Mme Marie-Lise Lecompte, conseillère, no 6 (via *Microsoft Team*)

Était absent :

M. Jean-Guy Ricard, conseiller, no 5

Était également présent :

M^c Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*

2026-01-017 Ouverture de la séance

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OUVRIER la séance.

Adoptée.

2026-01-018 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que rédigé.

Adoptée.

**Avis de motion, présentation et dépôt du projet de
Règlement imposant les taux des différentes taxes
foncières sur les immeubles de la municipalité pour
l'année 2026**

Le projet de *Règlement imposant les taux des différentes taxes foncières sur les immeubles de la municipalité pour l'année 2026* est présenté et déposé en conformité avec la loi. Un avis de motion est donné par le conseiller M. Denis Juteau qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

**Avis de motion, présentation et dépôt du projet de
Règlement concernant l'imposition des taxes de services
pour l'année 2026**

Le projet de *Règlement concernant l'imposition des taxes de services pour l'année 2026* est présenté et déposé en conformité avec la loi. Un avis de motion est donné par la

conseillère Mme Marie-Pier Beaudoin qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

**Avis de motion, présentation et dépôt du projet de
Règlement concernant la tarification de divers services
pour l'année 2026**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure de ce conseil.

**2026-01-019 Délégation des représentants autorisés auprès de
l'Agence du Revenu du Canada**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva souhaite désigner des représentants autorisés pour agir et intervenir auprès de l'Agence du Revenu du Canada (l'Agence);

Municipalité de Rivière-Héva : numéro d'identification du Québec (NEQ) : 8821307749

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONFIRMER la nomination de Mme Nathalie Savard, directrice générale et greffière-trésorière à titre de responsable autorisé pour la Municipalité de Rivière-Héva;

DE DÉSIGNER à compter du 15 janvier 2026 M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*, à titre de responsable autorisé pour la Municipalité de Rivière-Héva;

DE DÉSIGNER à compter du 2 février 2026 M. Davy Bour, trésorier adjoint *par intérim*, à titre de responsable autorisé pour la Municipalité de Rivière-Héva, et ce uniquement en cas d'absence, de fin de mandat ou d'incapacité d'agir de l'un des fonctionnaires ci-dessus mentionnés;

CES FONCTIONNAIRES CI-DESSUS MENTIONNÉS SONT AUTORISÉS :

- à inscrire la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise) aux fichiers de Revenu Canada;
- à gérer l'inscription de la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise) à l'Agence et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités de responsable des services électroniques, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise), une autorisation ou une procuration pour agir et intervenir auprès de l'Agence;
- à consulter le dossier de la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise) et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Canada, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Canada détient au sujet de la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Canada par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste, par courriel et à l'aide des services en ligne);

Adoptée.

2026-01-020 Délégation des représentants autorisés auprès de l'Agence du Revenu du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Héva souhaite désigner des représentants autorisés pour agir et intervenir auprès de l'Agence du Revenu du Québec;

Municipalité de Rivière-Héva : numéro d'identification du Québec (NEQ) : 8821307749

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Richard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONFIRMER la nomination de Mme Nathalie Savard, directrice générale et greffière-trésorière à titre de responsable autorisé de la Municipalité de Rivière-Héva;

DE DÉSIGNER à compter du 15 janvier 2026 Me Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*, à titre de responsable autorisé de la Municipalité de Rivière-Héva;

DE DÉSIGNER à compter du 2 février 2026 M. Davy Bour, trésorier adjoint *par intérim*, à titre de responsable autorisé de la Municipalité de Rivière-Héva, et ce uniquement en cas d'absence, de fin de mandat ou d'incapacité d'agir de l'un des fonctionnaires ci-dessus mentionnés;

CES FONCTIONNAIRES CI-DESSUS MENTIONNÉS SONT AUTORISÉS :

- à inscrire la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise) aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise) à clicSÉCUR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise) à **Mon dossier** pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités de responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de **Mon dossier** pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise), une autorisation ou une procuration pour agir et intervenir auprès de l'Agence;
- à consulter le dossier de la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise) et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise), pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité de Rivière-Héva (l'entreprise) pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste, par courriel et à l'aide des services en ligne).

Adoptée.

2026-01-021 Désignation des responsables des services électroniques (RSÉ) de ClicSÉQUR – Entreprises

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir à la nomination de M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*, à titre de personne responsable des service électronique (RSÉ) de ClicSÉQUR – Entreprises à la Municipalité de Rivière-Héva;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Denis Juteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONFIRMER la nomination de Mme Nathalie Savard, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de responsable autorisé des services électroniques de ClicSÉQUR – Entreprises à la Municipalité de Rivière-Héva;

DE DÉSIGNER à compter du 15 janvier 2026 M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*, à titre de responsable autorisé des services électroniques de ClicSÉQUR – Entreprises à la Municipalité de Rivière-Héva;

DE DÉSIGNER à compter du 2 février 2026 M. Davy Bour, trésorier adjoint *par intérim*, à titre de responsable autorisé des services électroniques de ClicSÉQUR – Entreprises à la Municipalité de Rivière-Héva, et ce uniquement en cas d'absence, de fin de mandat ou d'incapacité d'agir de l'un des fonctionnaires ci-dessus mentionnés.

Adoptée.

2026-01-022 Désignation des responsables concernant l'administration d'un organisme municipal auprès de Desjardins entreprises – Accès D Affaires et Visa Desjardins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer de nouvelles personnes, employés de la municipalité, pour toutes les autorisations bancaires nécessaires pour la gestion des affaires courantes de la Municipalité de Rivière-Héva;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir au remplacement ou à l'ajout d'administrateurs actuels à titre d'administrateurs principaux de Desjardins Accès D Affaires;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Marie-Pier Beaudoin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AJOUTER la désignation de M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*, à titre d'administrateur principal de Desjardins Accès D Affaires à la Municipalité de Rivière-Héva, et ce, rétroactivement au 15 janvier 2026;

QUE le maire ou, en son absence, le maire suppléant, la directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, le directeur général et greffier-trésorier *par intérim* ou, en son absence, le trésorier adjoint, soient les seuls représentants désignés de la Municipalité de Rivière-Héva à l'égard de tout compte que la Municipalité détient ou détiendra à la Caisse Desjardins de l'Est de l'Abitibi, ci-après désignée « la Caisse »;

QUE ces représentants autorisés exercent tous les pouvoirs relatifs à la gestion de l'organisme municipal, ci-après désignée « la Municipalité », et ce, sans restreindre la généralité de ce qui précède notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Émettre, accepter, endosser négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention avec la Caisse, Desjardins Entreprise ou Visa Desjardins pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants de la Municipalité doivent être exercés en tout temps sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du maire ou du maire suppléant doit toujours paraître ainsi que de la trésorière, du trésorier *par intérim* ou du trésorier adjoint;

QUE si l'un des représentants autorisés ci-dessus adopte l'usage d'un timbre de signature, l'organisme municipal reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière;

QUE les personnes autorisées à la Municipalité pour occuper les fonctions ou postes énoncés ci-après sont les suivantes :

- M. Yvon Charette, maire;
- M. Denis Juteau, maire suppléant;
- Mme Nathalie Savard, directrice générale et greffière-trésorière;
- M^e Gérald Laprise, directeur général et greffier-trésorier *par intérim*;
- M. Davy Bour, trésorier adjoint *par intérim*;

Adoptée.

Période de questions

Monsieur le maire a répondu aux questions posées par les citoyens présents à l'assemblée.

2026-01-023 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 18 h 25

IL EST PROPOSÉ par le conseiller M. Denis Juteau.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance.

Adoptée.

/S/ Yvon Charette

M. Yvon Charette
Maire

/S/ M^e Gérald Laprise

M^e Gérald Laprise
Directeur général et greffier-trésorier *par intérim*